



Ensemble,
on voit mieux

L'organisation nationale d'entraide des
personnes en situation de handicap visuel



Rapport annuel et Comptes annuels 2024

Sommaire

Le mot du président	4
Renforcer l'autonomie et les droits	4
Rétrospective du directeur	5
Construire l'avenir ensemble	5
Défense des intérêts	6
Entre initiative engagée et rafistolage insatisfaisant	6
Consultation	8
Conseil individuel pour toutes les situations	8
Membres et formation	11
Des lieux de rencontre prisés pour plus de convivialité et de créativité	11
Technologie et innovation	13
Les transports publics berlinois choisissent l'application de la fsa	13
Notre fédération en chiffres	15
Organes de direction	16
Direction de la fsa	16
Soutien de projets	17
Un soutien bienvenu: merci!	17
Comptes annuels 2024	20
Bilan	20
Compte d'exploitation	21
Tableau de flux de trésorerie	22
Tableau de variation du capital	23
Annexe aux comptes annuels	25



La cuisine appartient aux plus
anciennes techniques culturelles.
Pour beaucoup, elle est source
d'inspiration et de sociabilité.

Renforcer l'autonomie et les droits



Roland Studer, président

Chères amies et chers amis de la fsa,

2024 a été une année mouvementée pour la fsa comme pour toutes les personnes en situation de handicap en Suisse. Nous sommes parvenus à réunir les signatures requises pour l'initiative pour l'inclusion. Ce succès majeur a incité le Conseil fédéral à annoncer un contre-projet indirect.

Nous suivrons de près si les besoins des personnes aveugles et malvoyantes sont pris en compte et mis en œuvre. En ce qui concerne les adaptations promises au niveau de la contribution d'assistance, nous devons tenter d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes aveugles.

Il est important de comprendre que nos revendications visent à renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap afin qu'elles ne soient plus tributaires d'institutions onéreuses, mais puissent mener une vie autonome.

L'intégration dans le domaine professionnel est également essentielle. Il reste encore un long chemin à parcourir pour surmonter les obstacles au niveau sociétal. Notre mission restera de montrer que les personnes en situation de handicap

peuvent apporter une précieuse contribution à la société et au monde du travail.

Le service de consultation mobile a été lancé en tant que projet pilote et a pour objectif de se rapprocher des personnes concernées afin que les personnes aveugles et malvoyantes puissent obtenir plus rapidement les prestations d'aide dont elles ont besoin.

Si la période de test s'avère concluante, nous envisagerons d'étendre la couverture géographique de ce service. Cette nouvelle prestation s'adresse avant tout aux personnes âgées qui ont davantage de difficultés à se rendre dans un service de consultation. Il s'agit ici de trouver un moyen d'éliminer la discrimination liée à l'âge. En effet, nous ne sommes pas indemnisés par l'assurance-invalidité pour les prestations que nous fournissons aux personnes concernées dont le handicap visuel n'est apparu qu'à l'âge de l'AVS.

Depuis quelques mois, la fsa se présente sous une forme plus moderne grâce à un nouveau site internet. L'objectif est de mieux cibler la communication avec toutes les parties prenantes, que ce soient nos membres, les personnes en situation de handicap visuel, mais aussi nos donateurs, le corps médical, les opticiens, etc.

Je remercie toutes les personnes qui ont soutenu notre association l'année dernière, en fournissant parfois de gros efforts. Un immense merci est aussi adressé à nos donatrices et donateurs. Sans leur précieuse contribution, nous ne pourrions pas nous acquitter de notre mission.

Chaque don individuel et chaque projet financé aide les personnes aveugles et malvoyantes à mener une vie plus autonome.

Construire l'avenir ensemble

L'année 2024 a été placée sous le signe du développement de notre association. Nous avons trouvé de nouveaux moyens de rendre nos offres plus inclusives, de nous adresser de manière ciblée aux personnes âgées et aux jeunes concernés et d'accroître notre visibilité.

L'inclusion est et reste une préoccupation centrale. Notre objectif est de permettre à toutes et tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ou du handicap, d'accéder à nos offres sans barrières. Cela vaut pour le conseil personnalisé, l'accès à nos centres de formation et de rencontre et à nos groupes créatifs ainsi que pour les offres d'information numériques.

Les personnes âgées confrontées à un nouveau diagnostic en particulier ont besoin d'un soutien ciblé. Avec le projet Consultation mobile, nous avons créé une offre spécifique afin de leur faciliter l'accès à nos prestations. Dans le même temps, il était important pour nous de mieux atteindre les jeunes personnes concernées, car leurs besoins sont souvent différents de ceux des générations plus âgées.

Le lancement de notre nouveau site internet, désormais plus accessible et plus convivial, a constitué une étape importante. Il permet à tous les internautes d'accéder plus facilement aux informations et à nos prestations. Nous franchissons ainsi une étape importante vers une plus grande participation numérique.

Nous avons également renforcé notre visibilité – grâce à une présence médiatique accrue, aux réseaux sociaux et à de nouveaux formats d'événements tels que notre présence au salon Swiss Abilities. Notre objectif reste d'accompagner au mieux les personnes traversant des situations de vie difficiles et de les aider à s'orienter.

Une communauté forte est le fondement de notre travail. Mes remerciements vont à toutes les personnes qui nous soutiennent, aux bénévoles, aux partenaires ainsi qu'à nos collaboratrices et collaborateurs. Ensemble, nous créons un avenir où l'aide parviendra là où elle est nécessaire.



Kannarath Meystre, directeur

Entre initiative engagée et rafistolage insatisfaisant

En 2024, la défense des intérêts a activement contribué à la récolte de signatures en faveur de l'initiative pour l'inclusion et au dépôt de celle-ci. La fsa a également renforcé son engagement en faveur de l'accessibilité numérique.

Avec le dépôt de l'initiative pour l'inclusion et la révision partielle de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), les revendications des per-

sonnes en situation de handicap ont été prises en compte au niveau national également en 2024. Cela ne signifie en aucun cas que tout va pour le mieux, même si le Conseil fédéral a annoncé fin décembre une loi sur l'inclusion en guise de contre-projet à l'initiative pour l'inclusion et a repris une partie des exigences issues des consultations sur la révision partielle de la LHand.



Des centaines de personnes en situation ou sans handicap étaient présentes lors du dépôt de l'initiative pour l'inclusion.

En 2024, les membres et les collaboratrices et collaborateurs de la fsa sont descendus dans la rue pour récolter des signatures en faveur de l'initiative et ont contribué à ce que le domaine du handicap soit perçu comme capable de prendre l'initiative. Parallèlement, nous avons intégré les revendications des personnes aveugles et malvoyantes dans notre réponse à la consultation relative à la LHand. Nous avons malheureusement dû constater que la révision partielle proposée est un patchwork insatisfaisant qui néglige le renforcement efficace des droits des personnes en situation de handicap. Nous avons demandé des améliorations dans les domaines de la mobilité et des transports publics, de l'intégration sur le marché du travail, de la formation et de l'accessibilité numérique.

L'accessibilité numérique sur la scène politique

Nous avons épaulé la campagne «Accessibilité numérique. Maintenant!» lancée en 2023 en agissant sur le plan politique. En 2024, le Parlement a voté à deux reprises sur des questions relatives à l'accessibilité numérique. Grâce à la fsa, le programme d'encouragement de la transformation numérique dans le système de santé précise clairement que les prestations doivent être accessibles à l'ensemble de la population et qu'une attention particulière doit être accordée aux besoins des personnes en situation de handicap. La motion en faveur de l'accessibilité numérique dans le secteur privé, suggérée par la fsa, a eu moins de succès. Malgré le soutien du Conseil fédéral, le Conseil national a refusé de confier au Conseil fédéral le mandat de soumettre au Parlement un projet de bases contraignantes visant à garantir l'accessibilité numérique des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur privé.

Par ailleurs, dans le cadre de diverses consultations, nous avons pu intégrer notre demande d'inclure un article spécifique sur l'accessibilité dans les législations spéciales concernées. C'est important, car nous savons d'expérience que les bases contractuelles et légales existantes n'ont souvent pas de force obligatoire suffisante. Au total, nous avons participé à onze consultations en 2024.

Il faut plus d'aides pour changer de train

Après des réclamations réitérées par le biais du Contact Center Handicap et la mise à disposition

d'aides pour changer de train et la réduction des plages horaires des offres, la défense des intérêts est intervenue à la fin de l'été. Nous sommes en contact avec toutes les parties concernées, afin d'étendre ces aides et d'obtenir des informations uniformes et correctes de la part du Contact Center Handicap. Nous voulons également améliorer l'accompagnement sans interruption dans la chaîne des transferts dans les transports publics et avons consigné nos revendications dans la prise de position sur la question de «l'utilisation autonome et spontanée des transports publics par les personnes aveugles et malvoyantes».

Chaque demande est importante

Comme toujours, le travail des spécialistes de la défense des intérêts régionale et nationale a aussi consisté en de nombreuses aides et informations. Du retour d'information et de l'élimination de petits obstacles dangereux lors de la transformation des gares aux nouveaux marquages des portes d'entrée de la Coop ou à un différend avec l'Université de Zurich au sujet de la compensation des désavantages, en passant par un webinaire avec l'Association suisse des banquiers.

www.sbv-fsa.ch/fr/engagement

Se former, c'est expérimenter soi-même

Le principe de nos formations est le suivant: «Apprendre à se comporter avec des personnes en situation de handicap visuel grâce à l'expérience personnelle». C'est pourquoi l'offre de formation de la fsa favorise une relation positive avec les personnes aveugles et malvoyantes en proposant un accompagnement professionnel et en organisant des unités d'enseignement personnalisées. La fsa, représentée par le service Formation et sensibilisation ainsi que par les personnes concernées dans les 16 sections nationales, peut offrir ses nombreuses années d'expérience et ses compétences spécifiques.

Conseil individuel pour toutes les situations

Les besoins des personnes avec handicap visuel sont aussi individuels que leur situation. La fsa tient compte de cette diversité avec un réseau national de services de consultation, des Job Coachings et le projet pilote «Consultation mobile».

La situation familiale et professionnelle, le type de handicap visuel et l'âge ne sont que quelques-uns des facteurs qui influencent les demandes des personnes en situation de handicap visuel. L'éventail de prestations proposées par la fsa dans ses services de consultation est tout aussi vaste: entraînements en orientation et mobilité, apprentissage d'activités de la vie journalière comme cuisiner et faire la lessive, réponses à des questions sur les assurances, les finances, les moyens auxiliaires pour le quotidien ou encore le soutien psychologique. La fsa propose toutes ces prestations sur six sites répartis dans toute la Suisse – de manière professionnelle et individuelle.

supérieurs hiérarchiques pour toutes les questions relatives au handicap visuel: quand dois-je mentionner mon handicap visuel dans le processus de candidature? Comment puis-je dire à mon supérieur que je vois de moins en moins bien? En tant que supérieur, que puis-je faire pour continuer à employer avec succès mes collaborateurs de longue date malgré leur perte de la vue? Pour des questions comme celles-ci, les personnes en quête de conseils peuvent s'adresser aux coachs professionnels de la fsa. Ceux-ci travaillent de manière interdisciplinaire avec les spécialistes en basse vision, qui déterminent le potentiel visuel existant et adaptent le poste de travail en conséquence. Cet ensemble de prestations spécifiques comble une lacune, raison pour laquelle il a été intégré au catalogue des prestations de l'AI en juillet 2022. Depuis, le conseil en basse vision peut être confié en mandat par les offices AI, alors que la collaboration déjà instaurée entre le Job Coaching et l'AI a gagné en simplicité et en performance.

Job Coaching et conseil en basse vision: hausse des mandats AI

Les personnes en situation de handicap visuel sont confrontées à des défis particuliers dans leur vie professionnelle. Mais avec les bonnes offres de soutien, une participation professionnelle réussie est possible. Les coachs professionnels (Job Coaching) de la fsa soutiennent les personnes en recherche d'emploi et les employés en situation de handicap visuel ainsi que leurs



Catherine Rausch, responsable Job Coaching, en entretien individuel.



Le team Conseil mobile devant son véhicule conseil.

Cette collaboration avec l'AI se développe de manière très réjouissante: en 2023, 57 personnes avaient bénéficié d'un Job Coaching et/ou d'un conseil en basse vision financé par l'AI, contre 77 en Suisse alémanique et en Suisse romande en 2024. Dans deux tiers des 47 situations clôturées, les objectifs d'un nouvel engagement ou de maintien de l'emploi ont été atteints par des adaptations. Pour ce dernier, la demande est en nette augmentation, ce qui est très réjouissant. Il témoigne de la volonté des employeurs de préserver le poste de travail malgré les défis qui en découlent. Avec des moyens auxiliaires adaptés et un environnement favorable, il est possible d'exercer une activité professionnelle autonome et fructueuse.

En 2024, le Job Coaching a clôturé quatre autres situations sur mandat d'un ORP ou d'organisations du domaine de l'asile et terminé 18 consultations sans mandat. Ici aussi, deux tiers des accompagnements ont été menés à bien avec succès. Ce taux de réussite est stable depuis des années dans le Job Coaching.

Consultation mobile: une première consultation flexible sur place

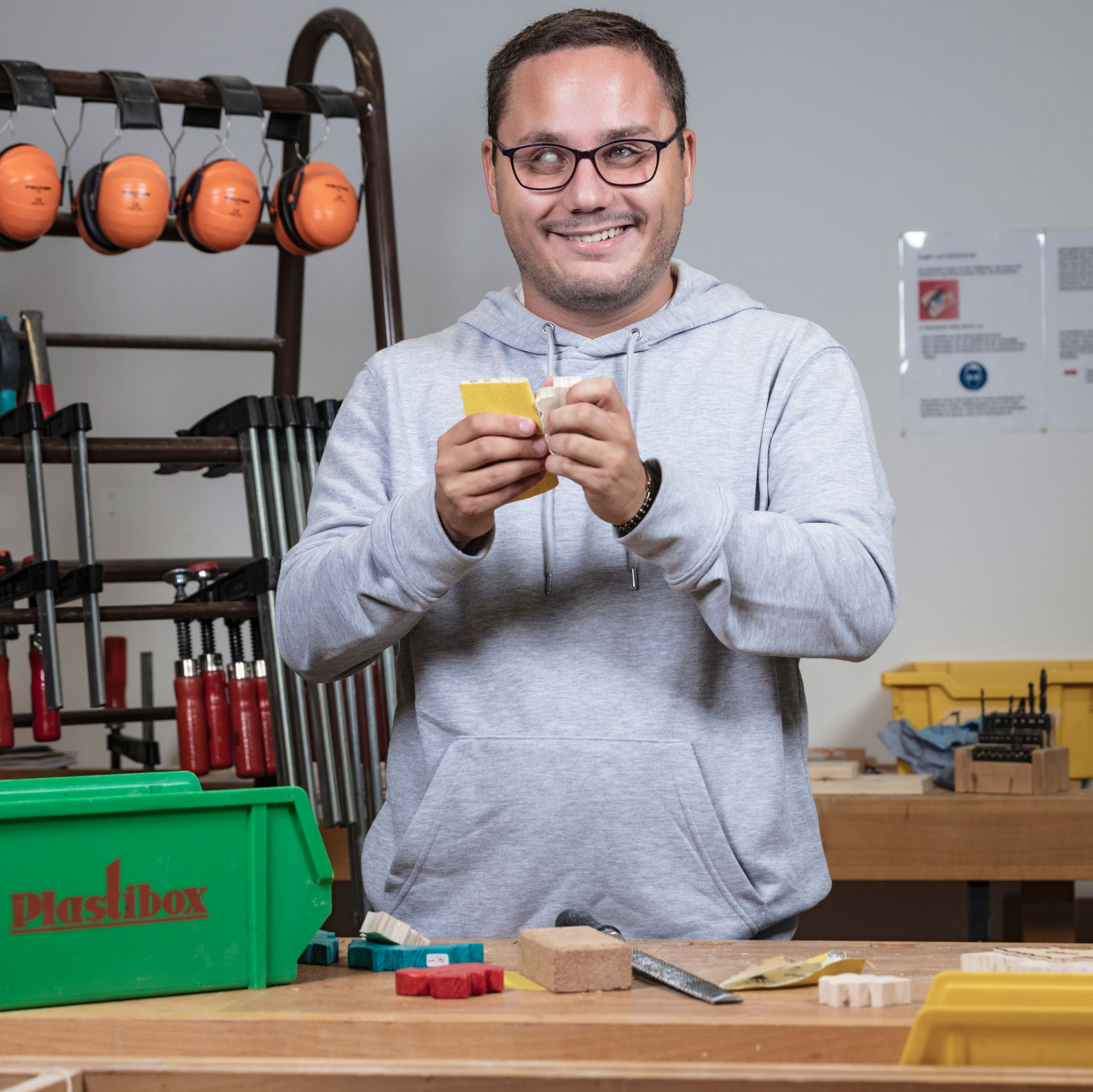
La fsa veut atteindre, avec ses prestations, le plus grand nombre possible de personnes en situation de handicap visuel et leurs proches. C'est pourquoi il a lancé le projet pilote Conseil mobile en août 2024. Avec cette offre, l'association entend faciliter l'accès des personnes âgées ou à mobilité réduite à l'information et à une première consultation. Les personnes concernées y reçoivent des conseils pour toutes les questions relatives au handicap

visuel ainsi que des informations sur les offres, services et moyens auxiliaires qui peuvent leur être utiles. Si ces personnes ont besoin de conseils plus approfondis, le personnel de la consultation mobile les dirige vers les services de consultation existants de la fsa et des organisations partenaires. Dans la phase initiale, la consultation mobile est présente sur treize sites sélectionnés dans le canton de Berne. La fédération offre ainsi un premier point de contact et de conseil auprès des magasins d'optique des régions du Jura, du Seeland, du Plateau et de l'Oberland. L'offre est évaluée en permanence et adaptée aux besoins de la clientèle.

www.sbv-fsa.ch/conseil

Chiffres clés 2024

- 3'434 clientes et clients dans les services de consultation
- 29'772 heures de conseil fournies
- 6'351 heures de services informatiques fournies aux personnes concernées



Dans les Centres de formation et de rencontre (CFR), les personnes malvoyantes et aveugles peuvent aménager leur programme quotidien à souhaits.

Des lieux de rencontre prisés pour plus de convivialité et de créativité

Les cinq centres de formation et de rencontre (CFR), les 40 groupes créatifs et une multitude de cours offrent des espaces pour acquérir de nouvelles compétences, découvrir de nouvelles choses et rencontrer des personnes partageant les mêmes intérêts.

Les offres de loisirs et de formation de la fsa favorisent l'épanouissement et le développement personnels, créent des lieux de rencontre et structurent le quotidien de manière judicieuse et joyeuse.

CFR: concrétiser ses propres idées

Les personnes qui fréquentent les cinq CFR élaborent elles-mêmes leur programme. Elles choisissent les idées qu'elles concrétisent et si elles souhaitent développer de nouvelles compétences manuelles ou approfondir des compétences existantes. Les spécialistes forment et apportent leur soutien si nécessaire et tiennent compte des intérêts et des capacités de chacune et chacun. Il en résulte des œuvres d'art uniques et des objets usuels pratiques. Le repas de midi en commun est l'occasion d'échanger.

Groupes créatifs: bien plus que du tricot et du crochet

Ce nom promet tout un programme: outre les activités manuelles, les 40 groupes créatifs régionaux mettent l'accent sur l'esprit de groupe. En petits cercles, on se réunit toutes les une à deux semaines pour des activités créatives techniques, textiles et picturales. Ici, le tricot et le crochet traditionnels ont leur place, tout comme les travaux d'impression sur toile, de peinture sur soie, de tissage, de poterie, de tressage et bien plus encore.

Cours: développement personnel et plaisir

Celles et ceux qui pensent que de nombreux sports ne sont plus possibles avec un handicap visuel sont étonnés par le choix varié des offres. Le ski, le yoga, la danse ou la randonnée ne sont que quelques exemples. Des cours passionnants sont également proposés dans les domaines de la communication, de la musique, du quotidien professionnel, de la gastronomie, de la culture et de la pleine conscience. Des candidatures vidéo aux produits d'entretien en passant par une présentation convaincante et l'écoute des sons de la nature, tout y est. Tous les cours sont adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap visuel et sont dispensés par des équipes qualifiées.

Toutes ces offres créent un environnement dans lequel les personnes aveugles et malvoyantes peuvent déployer leurs talents, acquérir de nouvelles compétences et faire preuve de créativité au sein d'une communauté qui s'entraide. Elles contribuent à améliorer la confiance en soi et la qualité de vie.

Chiffres clés 2024

- 5 centres de formation et de rencontre, avec chacun 8 participants par jour en moyenne
- 20 cours en bloc, 53 cours semestriels et 115 cours journaliers; au total 2'307 participantes et participants, dont 39 groupes créatifs avec 1'463 unités de cours de 3 heures chacune

Les CFR sont des lieux d'entraide, d'activité et de créativité. Un personnel qualifié accompagne les participant-e-s dans leurs réalisations.



Les transports publics berlinois choisissent l'application de la fsa

Pour les personnes aveugles, malvoyantes ou à mobilité réduite, l'utilisation autonome des transports publics est souvent difficile, en particulier dans des lieux inconnus ou très fréquentés. C'est pourquoi le département Technologie et innovation de la fsa a développé l'application Intros. Grâce à une information sonore aux voyageurs, le système Intros offre une orientation et une sécurité précieuses dans les transports publics. Ce système convainc au-delà des frontières nationales: après un appel d'offres à l'échelle européenne, les entreprises berlinoises de transport BVG ont opté pour le système d'assistance à la mobilité Intros. La fsa espère pouvoir bientôt réaliser cette solution inclusive pour les transports publics de proximité également dans une ville suisse.

www.sbv-fsa.ch/intros

Produits numériques sans barrières

Notre département Technologie et innovation développe des applications pour les personnes aveugles et malvoyantes et leur permet d'accéder à de nouvelles technologies. Outre l'application Intros pour les transports publics, l'application de navigation MyWay Pro et l'e-kiosque, dans lequel de nombreux journaux et magazines sont accessibles à tous. De plus, nous conseillons les spécialistes et les entreprises sur l'accessibilité numérique. Nous testons des produits, organisons des ateliers et prodiguons des conseils sur mesure.





La fsa sensibilise et forme les entreprises et les professionnels aux questions du handicap visuel. L'expérimentation personnelle reste un élément prépondérant.

Sections et membres

- Nombre de sections 16
- Nombre de membres au 31.12.2024 4'042

Collaborateurs

- Nombre de collaborateurs 136
 - dont apprentis et stagiaires 8
- Nombre de collaborateurs en situation de handicap visuel 23
 - dont apprentis et stagiaires 2
- Nombre de postes à temps plein 91,4
- dont personnes en situation de handicap visuel 13,8
 - dont apprentis et stagiaires 2

Bénévoles

- Heures de bénévolat 4'465
 - soit 2,04 équivalents plein temps
- Nombre de bénévoles 69

Notre réseau

Partenaires internationaux

- Union européenne des aveugles UEA
- Union mondiale des aveugles UMA

Organisations nationales

- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES
- Inclusion Handicap
- Agile
- Lions Club International MD 102 Suisse-Liechtenstein

Partenaires dans le domaine du handicap visuel

- Accesstech SA (dont la fsa est actionnaire majoritaire)
- Fondation AccessAbility
- Bibliothèque Sonore Romande BSR
- Blinden-Fürsorge-Verein Innerschweiz BFVI
- Retina Suisse
- Union suisse des aveugles USA
- Action Caritas Suisse des Aveugles CAB

4'465 heures de travail
bénévole ont été effectuées
durant l'année 2024.

Direction de la fsa

Membres du Comité fédératif

Roland Studer, Schaffhouse SH, président

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section ZH-SH
- Membre du comité de l'UEA
- Conseil de Swiss Abilities
- Rapporteur pour le marketing et la communication, la collecte de fonds et le personnel

Michaela Lupi, Cadro TI, vice-présidente

En fonction depuis 2017

- Membre active de la section Unitas
- Rapporteuse pour les finances et le controlling

Luana Schena, Schaffhouse SH

En fonction depuis 2021

- Membre active de la section Grisons
- Membre du comité de Pro Infirmis
- Rapporteuse pour la défense des intérêts et la jeunesse

Carla Renaud, Peseux NE

En fonction depuis 2022

- Membre active de la section Neuchâtel
- Vice-présidente de la section Neuchâtel
- Rapporteuse pour les membres et la formation

Christoph Käser, Derendingen SO

En fonction depuis 2017

- Membre actif de la section Berne
- Membre du comité ICC (International Camp on Communication and Computer)
- Collaborateur de la Fondation AccessAbility
- Rapporteur pour la consultation

Giuseppe Porcu, Saint-Gall SG

En fonction depuis 2018

- Membre actif de la section Suisse orientale
- Membre du comité UCBAVEUGLES
- Rapporteur pour l'informatique et T&I

Christian Huber, Lucerne LU

En fonction depuis 2021

- Membre actif de la section Suisse centrale
- Membre du comité central Procap Suisse
- Rapporteur pour les cours et CFR

Membres de l'Équipe dirigeante

Kannarath Meystre

- Directeur

Roland Wagner

- Responsable du département Prestations de la fédération, directeur adjoint

Simone Wäckerlin

- Responsable du département Services centraux

Martin Abele

- Responsable du département Défense des intérêts et communication

Un soutien bienvenu: merci!

Sans le soutien des donateurs, des fondations et des partenaires, la fsa ne pourrait pas accomplir son travail. En 2024, notre aide à l'entraide a été soutenue avec ardeur par de nombreuses personnes et organisations dans toute la Suisse.

Une fois de plus, la solidarité de la population suisse avec les personnes aveugles et malvoyantes a été immense l'année dernière. Nous en sommes très reconnaissants, car nombreuses sont les prestations, activités et offres qui ne sont possibles que grâce à ce soutien financier et matériel.

Nous adressons des remerciements particuliers à:

- tous les donateurs et donatrices privés
- tous les auxiliaires bénévoles
- toutes les personnes qui ont pensé à la fsa dans leurs dernières volontés
- la fondation Peter Heule (soutien du CFR Saint-Gall)
- la fondation Coromandel (soutien du CFR Lausanne)
- la commune bourgeoise de Berne (soutien du CFR Berne)
- plusieurs Lions Clubs locaux et le Lions Club international Suisse-Liechtenstein
- toutes les entreprises, paroisses, communes et associations
- l'Office fédéral des assurances sociales OFAS
- les cantons suivants: Berne, Lucerne, Saint-Gall, Vaud, Valais et Zurich
- les sociétés coopératives Migros et Coop (prestations en nature et services)
- le Groupe SIX (services)
- Swissmedic (services)
- les magasins d'optique qui ont soutenu notre consultation mobile
- eftpos Engineering GmbH (services)
- Travail.Suisse Formation et l'Association des Universités Populaires Suisses ainsi que la Haute école spécialisée de Suisse orientale

- la Ville de Zurich et Trapeze Group, ainsi que tous les autres partenaires des applications de la fsa MyWay Pro et Intros
- Graubünden Ferien
- Procap Voyages
- les médias qui ont fait état du travail de la fsa
- les organisations partenaires et les associations politiques qui ont contribué à défendre nos demandes
- toutes les autres œuvres de bienfaisance et institutions soutenant notre cause

Un soutien efficace sur place

Chaque don permet à de nombreuses personnes aveugles et malvoyantes de bénéficier de nos prestations. Le centre de formation et de rencontre de Saint-Gall en est un exemple. Grâce aux contributions, le tour acheté d'occasion en 2013 a pu être remplacé. Robert, un participant de longue date du CFR de Saint-Gall, raconte: «Tout est agréable et calme, et c'est incroyablement amusant. Le tournage est désormais possible en continu et beaucoup plus précis pour les travaux minutieux.» Les participants et le responsable de l'atelier du bois apprécient le fait que le nouveau tour ne fasse presque plus de bruit. La sécurité au travail dans l'atelier du bois s'est ainsi considérablement améliorée.

«Le tournage sur bois est désormais plus sûr et procure un plaisir immense.»



Au salon Swiss Abilities, la fsa et ses partenaires ont présenté des produits et services en lien avec le handicap visuel.

zzentrum
erung



Technische Hilfsmittel
Information & Beratung
EDV-Schulung



Gemeinsam
sehen wir mehr



EDV für Blinde und Sehbehinderte



uisse
hverlust



Gemeinsam
sehen wir mehr



EDV für Blinde und Sehbehinderte



uisse
hverlust

PromediTec

PromediTec

KINETIC
BALANCE
POSITIONING
PRODUCTS



Comptes annuels 2024

Actif	Annexe chiffre	31.12.2024 en kCHF	31.12.2023 en kCHF
Total Actif		42'546	43'658
Actif circulant		8'507	10'449
Liquidités		5'909	8'129
Créances envers des tiers		1'467	988
Stocks		576	466
Comptes de régularisation actifs		555	865
Actif immobilisé		34'039	33'209
Immobilisations financières	2	31'716	30'825
Immobilisations corporelles meubles et immeubles	3	2'323	2'384

Passif	Annexe chiffre	31.12.2024 en kCHF	31.12.2023 en kCHF
Total Passif		42'546	43'658
Engagements à court terme		2'213	2'330
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		694	792
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers les organisations proches		101	234
Dettes à court terme rémunérées		0	50
Autres dettes à court terme envers des tiers		602	517
Autres dettes à court terme envers les organisations proches		220	136
Comptes de régularisation passifs		596	601
Engagements à long terme rémunérés		0	750
Provision		35	34
Capital des fonds à affectation spéciale	1	8'554	6'730
Capital de l'organisation sans part des minoritaires	1	31'745	32'679
Réserves liées		11'470	12'270
Réserves libres		20'275	20'409
Parts des minoritaires aux fonds propres		0	1'135

Pour faciliter la lecture des présents comptes annuels consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (fsa), tous les chiffres sont indiqués en milliers de francs suisses (kCHF).

	Annexe chiffre	2024 en kCHF	2023 en kCHF
Total des produits		23'542	22'661
Donations reçues		12'051	11'923
Dons	4	7'876	8'525
Legs / successions		4'136	3'359
Cotisations des membres		39	40
Produits des prestations fournies		11'491	10'738
Prestations sur mandats publics		6'854	6'536
Autres produits d'exploitation		4'637	4'201
Total des charges	5	-23'586	-21'738
Cotisations de soutien		-2'084	-1'683
Charges de personnel		-12'471	-11'288
Charges d'exploitation		-8'795	-8'506
– Charges de locaux		-1'206	-1'163
– Frais administratifs et informatiques		-2'561	-2'501
– Frais de publicité		-1'666	-1'842
– Autres charges d'exploitation		-3'363	-3'001
Amortissements		-236	-260
Résultat d'exploitation		-44	923
Résultat financier	6	991	3'097
Résultat des immeubles d'exploitation		200	169
Résultat avant résultat exceptionnel		1'147	4'189
Résultat exceptionnel	7	0	1
Résultat hors exploitation		-77	-79
Résultat avant variation des fonds		1'069	4'110
Variation des fonds à affectation spéciale		-1'824	-992
Résultat annuel		-754	3'118
Variation réserves liées		800	-2'000
Variation réserves libres		-46	-949
Attribution parts des minoritaires aux fonds propres		0	-170

Tableau de flux de trésorerie

	2024 en kCHF	2023 en kCHF
Variation des liquidités	-2'220	-788
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	911	4'773
Résultat avant variation des fonds	1'069	4'110
Amortissements sur immobilisations corporelles	236	244
Amortissements immobilisations incorporelles	0	16
Variation des provisions	1	-2
Variation des créances	-479	417
Variation des stocks et travaux en cours	-111	26
Variation des comptes de régularisation actifs	310	-468
Variation des dettes à court terme	-281	339
Variation des autres dettes à court terme	169	-81
Variation des comptes de régularisation passifs	-5	172
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-1'067	-5'451
Investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles	-176	-189
Désinvestissement d'immobilisations corporelles	0	4
Investissement d'immobilisations financières	-1	-24
Désinvestissements d'immobilisations financières	20	20
Variation des réserves financières des titres	-910	-5'261
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-2'065	-111
Variation des dettes financières à long terme	-750	-50
Païement de dividendes	-179	-61
Achat actions propres Accesstech SA	-1'136	0
Justificatif variation des liquidités	-2'220	-788
État des liquidités au 1.1.	8'129	8'918
État des liquidités au 31.12.	5'909	8'129

Capital des fonds à affectation spéciale ¹	État au 01.01.24	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	État au 31.12.24
E-Kiosque	0	200	0	-50	150
Job Coaching	0	55	0	-55	0
Cours vidéo de présentation	33	0	0	-14	19
Meunier	276	0	0	-11	265
Services de consultation	0	51	0	-51	0
Projet service mobile	0	200	0	-160	40
Cours et groupes créatifs	0	10	0	-10	0
CFR Berne	23	17	0	-17	23
CFR Berne Infrastructure	0	0	27	-27	0
CFR Lausanne	0	53	0	-53	0
CFR Lucerne	0	19	0	-19	0
CFR Saint-Gall	0	78	0	-78	0
CFR Zurich	0	7	0	-7	0
Défense d'intérêts	0	1	0	-1	0
Communication / VoiceNet	0	29	0	-29	0
Fondation Gumy	3	0	0	-3	0
Röthlisberger-Hotz	215	0	0	-3	212
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Promotion du sport	8	0	0	-5	3
Soutien de la vie quotidienne	19	0	0	-6	13
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	247	0	19	0	267
Fonds Ramsteinerstrasse	277	0	77	-36	318
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-142	0	0	0	-142
Fonds de fluctuation CFR SG	-16	0	0	-16	-32
Fonds de fluctuation LAI art. 74	3'697	0	1'632	0	5'329
Total capital des fonds à affectation spéciale	6'730	720	1'755	-651	8'554

Capital de l'organisation ¹	État au 01.01.24	Attri- bution	Attr. interne	Utilisa- tion	État au 31.12.24
Fonds soutien aux membres	3'143	0	0	-200	2'943
Fonds pour les CFR	2'025	0	0	-200	1'825
Fonds relations publiques	2'302	0	0	-400	1'902
Fonds gestion opérationnelle	4'800	0	0	0	4'800
Total réserves liées	12'270	0	0	-800	11'470
Total réserves libres	20'409	0	46	-179	20'275
Total capital de l'organisation sans minoritaires	32'679	0	46	-979	31'745
Total capital de fonds et de l'organisation	39'409	720	1'800	-1'631	40'299
Total part des minoritaires	1'135	0	179	-1'315	0

Tableau de variation du capital 2023

Capital des fonds à affectation spéciale ¹	État au 01.01.23	Attri- bution externe	Attri- bution interne	Utilisa- tion	État au 31.12.23
Technologie et innovation	0	115	0	-115	0
E-Kiosque	0	50	0	-50	0
Job Coaching	0	70	0	-70	0
Cours vidéo de présentation	33	7	0	-7	33
Meunier	276	0	0	0	276
Services de consultation	0	285	0	-285	0
Cours et groupes créatifs	0	70	0	-70	0
CFR Berne	23	32	0	-32	23
CFR Lausanne	0	34	0	-34	0
CFR Lucerne	0	5	0	-5	0
CFR Saint-Gall	0	50	0	-50	0
CFR Zurich	0	2	0	-2	0
Communication / VoiceNet	0	37	0	-37	0
Formation et sensibilisation	0	20	0	-20	0
Fondation Gumy	6	0	0	-3	3
Röthlisberger-Hotz	215	0	0	0	215
Meldem Kitty	65	0	0	0	65
Promotion du sport	0	20	0	-12	8
Soutien de la vie quotidienne	19	5	0	-5	19
Fonds renouvellement Ramsteinerstrasse	232	0	16	0	247
Fonds Ramsteinerstrasse	214	0	63	0	277
Fonds Ex-Solsana	2'025	0	0	0	2'025
Fonds de fluctuation CFR BE	-142	0	0	0	-142
Fonds de fluctuation CFR SG	1	0	0	-17	-16
Fonds de fluctuation LAI art. 74	2'771	0	926	0	3'697
Total capital des fonds à affectation spéciale	5'738	803	1'005	-816	6'730

Capital de l'organisation ¹	État au 01.01.23	Attri- bution	Attr. interne	Utilisa- tion	État au 31.12.23
Fonds soutien aux membres	3'143	0	0	0	3'143
Fonds pour les CFR	1'025	0	1'000	0	2'025
Fonds relations publiques	1'302	0	1'000	0	2'302
Fonds gestion opérationnelle	4'800	0	0	0	4'800
Total réserves liées	10'270	0	2'000	0	12'270
Total réserves libres	19'460	0	949	0	20'409
Total capital de l'organisation sans minoritaires	29'730	0	2'949	0	32'679
Total capital de fonds et de l'organisation sans minoritaires	35'468	803	3'954	-816	39'409
Total part des minoritaires	1'027	0	170	-61	1'135
Total capital de fonds et de l'organisation avec minoritaires	36'495	803	4'123	-877	40'544

Le but déterminé du capital à affectation spéciale

Fondation Gumy	Nécessiteux de Fribourg avec AI
Röthlisberger-Hotz	Les enfants et les jeunes mineurs aveugles et malvoyants
Meunier	Service de consultation Sion
Meldem Kitty	Chiens d'aveugles
Vidéo de présentation	Cours vidéo de présentation
Promotion du sport	Promotion des athlètes professionnels et des événements sportifs
Soutien de la vie quotidienne	Financement de formations ou de moyens auxiliaires pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent faire face à la vie quotidienne plus facilement et de manière plus autonome
Renouvellement Ramsteinerstrasse	Rénovation et modernisation de la propriété
Ramsteinerstrasse	Préservation d'intérêts des handicapés visuels, la promotion lors de l'intégration ainsi que les soins de camaraderie
Ex-Solsana	Financement de vacances accompagnées, de loisirs et de formation de personnes aveugles et malvoyantes
Fonds de fluctuation	Financement des contributions du canton ou de la Confédération

Principes de présentation des comptes

Règles régissant l'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants sont présentés en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view). La présentation des comptes est conforme au Code des obligations, aux directives de la Fondation ZEWO et aux dispositions des statuts de la fsa.

L'organe de révision von Graffenried fiduciaire SA, Berne, vérifie la conformité du présent boucllement individuel et des comptes annuels consolidés avec les prescriptions légales et statutaires ainsi que les exigences de Swiss GAAP RPC.

Périmètre et principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes individuels – établis selon des principes unitaires – des sociétés affiliées dans lesquelles la fsa détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote. En plus de la fsa, les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation.

Les participations de moins de 20% sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, après déduction des amortissements économiques nécessaires. Elles sont inscrites au bilan à la rubrique immobilisations financières.

Explications et légendes du tableau ci-après:

- T: consolidation par intégration globale selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition (purchase method) pour les sociétés dans lesquelles la fsa détient 50% ou plus des droits de vote ou qu'elle contrôle d'une autre manière.
- E: consolidation selon la méthode de mise en équivalence (equity method), c'est-à-dire intégration au prorata des fonds propres et résultats financiers pour les sociétés affiliées dans lesquelles la fsa détient une participation de 20% à 49%. Sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence les sociétés dans lesquelles la fsa détient 50% ou plus des droits de vote, mais dont l'intégration globale

dans les comptes consolidés ne se justifie pas parce que les activités de ces sociétés sont à ce point différentes que leur inclusion conduirait à ne pas donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé.

Société consolidée:

Accesstech SA, siège à Lucerne. Objectif: importation, distribution et service de solutions matérielles et logicielles ainsi que d'aides pour les personnes aveugles et malvoyantes. Capital social: kCHF 600. Taux de participation de la fsa depuis 2024: 100%, année précédente: 65%
Inclusion avec la méthode T: consolidation par intégration globale.

Au 31.12.2024, Accesstech SA détient 2'100 actions propres, soit 35% du capital-actions. Ces actions n'ont pas de droit de vote. L'annulation des actions et l'ajustement du capital social sont décidés par l'Assemblée générale 2025.

Règles d'évaluation et d'inscription au bilan

L'évaluation se fait en principe aux coûts historiques (valeurs d'acquisition et de fabrication) et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Les positions en devises étrangères sont converties au taux fiscal en vigueur au 31.12. EUR: 0.9213 (année précédente EUR: 0.9424)

Titres

L'évaluation des titres s'effectue conformément avec la recommandation sur la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur pour les titres dont la valeur du marché est tombée au-dessous de la valeur d'acquisition (principe de la valeur la plus basse). Les positions en devises étrangères sont converties au jour de référence aux taux de change de la banque dépositaire concernée.

Créances et comptes de régularisation actifs

Les créances et comptes de régularisation actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires du point de vue opérationnel.

Les corrections de valeur sont régies par le principe de l'évaluation individuelle. Le ducroire est calculé comme suit: correctif de 25% pour les créances arrivant à échéance dans les 61 à 120 jours, de 50% pour celles dues entre 121 et 180 jours et de 75% pour celles dont l'échéance dépasse 180 jours.

Immobilisations financières à long terme

La participation Accesstech SA est consolidée par intégration globale.

Les prêts à long terme sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des corrections nécessaires du point de vue opérationnel. Les corrections de valeur sont calculées selon le principe de l'évaluation individuelle. Les débiteurs de prêts dont les capitaux ne couvrent que 50% à 100% de la créance sont réévalués à 50%. Si la base des capitaux propres tombe au-dessous de 50% de la valeur du prêt, la totalité du prêt est réévaluée.

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient, mais maximum au prix de marché inférieur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles meubles et immeubles sont portées au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés nécessaires du point de vue économique. Les amortissements s'effectuent d'une manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées de vie économique estimées sont les suivantes:

Installations TIC	3 ans
Machines, appareils et véhicules	5 ans
Mobiliers, installations	8 ans
Immeubles	40 ans

Engagements et comptes de régularisation passifs

Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Cette position comprend aussi les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé et seulement si l'obligation peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de la provision est basé sur la sortie de fonds attendue.

Fonds à affectation spéciale, fonds de fluctuation et capital de l'organisation

Les différents fonds à affectation spéciale comprennent les dons en faveur de projets concrets ou d'un but déterminé. Chaque année, ces fonds à affectation spéciale font l'objet d'un inventaire. Le tableau de variation du capital donne des informations détaillées sur la composition et la variation des fonds à affectation spéciale et du capital de l'organisation.

Les fonds de fluctuation sont créés selon les directives cantonales (CFR) ou de la Fédération (OFAS) s'il résulte une différence entre les contributions versées et la base de calcul de ladite subvention. Les pertes d'exploitation peuvent également être imputées à ces fonds.

Le fonds LAI art. 74 est modifié annuellement par le résultat des contributions de couverture (CC 4). Il a un caractère provisoire jusqu'au moment où le décompte final de la période contractuelle établi par l'OFAS est communiqué et les charges et les produits imputables sont comptabilisés de manière définitive.

Modification des principes d'évaluation

Les principes d'évaluation qui s'écartent des règles susmentionnées sont commentés aux positions correspondantes du bilan.

Immobilisations financières²

Réserves financières de titres	31.12.2024	31.12.2023
Total des titres à la valeur comptable	30'619	29'709
Total des titres à la valeur de marché	33'395	30'741
Autres immobilisations financières	31.12.2024	31.12.2023
Cautions de loyer	453	452
Créances à long terme	31.12.2024	31.12.2023
Créances à long terme envers des tiers	243	263
Créances à long terme envers les organisations proches	400	400
Total créances à long terme	643	663
Total immobilisations financières	31'716	30'825

Immobilisations corporelles meubles et immeubles³

Tableau des immobilisations 2024	État au 01.01.2024	Entrées	Sorties	État au 31.12.2024
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'669	171	-22	2'818
Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles	-2'127	-159	22	-2'264
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	542	13	0	554
Valeur d'acquisition immeubles	3'114	4	0	3'118
Amortissements cumulés immeubles	-1'271	-78	0	-1'349
Valeur comptable immeubles	1'842	-74	0	1'769

Tableau des immobilisations 2023	État au 01.01.2023	Entrées	Sorties	État au 31.12.2023
Valeur d'acquisition immobilisations corporelles meubles	2'762	189	-282	2'669
Amortissements cumulés immobilisations corporelles meubles	-2'239	-163	278	-2'127
Valeur comptable immobilisations corporelles meubles	523	26	-4	542
Valeur d'acquisition immeubles	3'114	0	0	3'114
Amortissements cumulés immeubles	-1'193	-78	0	-1'271
Valeur comptable immeubles	1'920	-78	0	1'842

Dons⁴

	2024	2023
Dons	7'876	8'525
– dont dons à affectation spéciale	720	803

Charges d'exploitation⁵

La fsa présente les charges d'exploitation avec la méthode de ZEWO, celle-ci calcule les charges proportionnellement pour les projets et les prestations de services, la recherche de fonds et l'administration.

	2024	2023
Cotisation de soutien et dotation	2'084	1'683
Charges de personnel	10'150	9'416
Charges matérielles	5'462	4'985
Amortissements	213	215
Charges de projet et de prestation de services	17'909	16'299
Charges de personnel	1'862	1'431
Charges matérielles	711	737
Amortissements	21	44
Charges administratives	2'594	2'212
Charges de personnel	459	441
Charges matérielles	2'621	2'785
Amortissements	2	1
Charges de recherche de fonds	3'083	3'227
Total charges d'exploitation	23'586	21'738

Contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74

	2024	2023
Contributions pour la fsa	4'937	4'628
Total paiements reçus de l'OFAS	4'937	4'628
Délimitation décompte final 2020–2023	0	0
Délimitation des contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	0	100
Valeur comptable contributions OFAS CS 4045 LAI art. 74	4'937	4'728

Engagements non inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations selon LAI art. 74 est liée. Au moment de la clôture des comptes 2024, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion le fonds de fluctuation LAI art. 74 devait être modifié selon la contribution de couverture (CC 4) issue de la comptabilité analytique d'exploitation 2024.

Honoraire de l'organe de révision

Les honoraires versés à l'organe de révision liés aux prestations de révision se sont élevés dans l'année en cours à kCHF 37 (année précédente kCHF 36), et ils sont intégrés dans les charges fiduciaires et conseils.

L'organe de révision nous a facturé un montant de kCHF 13 (année précédente kCHF 0) pour des prestations supplémentaires.

Résultat financier⁶

	2024	2023
Total produits financiers	1'418	3'658
Total charges financières	-427	-561
Total résultat financier	991	-3'097

Résultat exceptionnel⁷

Aucun résultat exceptionnel n'a été enregistré cette année. Le résultat de l'année précédente kCHF 1 repose sur la vente d'actifs immobilisés entièrement amortis.

Postes à plein temps

La fsa avec Accesstech SA employaient à la fin de l'année en cours plus de 50 postes à plein temps (année précédente plus de 50).

Rémunérations aux organes et instances

Pour l'exercice en cours, les organes et les instances de la fsa ont fourni 3'335 heures à titre honorifique (année précédente 3'805 heures) dont 483 heures (année précédente 767 heures) par le président. Les organes et instances de la fsa sont indemnisés conformément au règlement sur les frais de la fsa et aux lignes directrices de la fondation ZEWO.

Lors de l'exercice en cours, les indemnités suivantes ont été versées directement aux membres du Comité fédératif et différentes commissions:

Rémunérations	2024	2023
Total rémunérations	132	123
dont aux membres du Comité fédératif	101	67
dont au président	31	29

Rémunérations à l'équipe de direction fsa et Accesstech

Les rémunérations y c. les frais des personnes chargées de la gestion s'élèvent à un montant total de kCHF 857 (année précédente kCHF 805).

Bénévolat

Les bénévoles sont rémunérés selon le règlement des frais de la fsa et les lignes directrices de la ZEWO. Dans l'année en cours, les bénévoles ont à nouveau consacré 4'465 heures (année précédente 3'960 heures) aux personnes aveugles et malvoyantes. Cela correspond environ à 2,04 postes à plein temps.

Ces prestations sont en grande partie fournies dans le cadre de projets. Quelques services de consultation et centres de formation et de rencontre coopèrent avec des services de coordination dans le domaine du bénévolat.

Organisations proches et transactions

Fondation AccessAbility

La fsa a payé un montant de kCHF 998 pour les prestations (année précédente kCHF 1'001), Accesstech SA a payé un montant de kCHF 88 (année précédente kCHF 11). En outre, Accesstech SA a fait un don de kCHF 144 (année précédente kCHF 140).

La fondation contribue à hauteur de 50% aux charges de loyer de la société Accesstech SA soit kCHF 87 (année précédente kCHF 84). En plus, Accesstech SA a également pris en charge kCHF 7 de frais de location pour la fondation (année précédente kCHF 6).

La Fondation AccessAbility a payé un montant de kCHF 1'395 (année précédente kCHF 2'077) pour les achats et les prestations à Accesstech SA et kCHF 1 (année précédente kCHF 1) à la fsa.

Crédits et garanties

La fsa a une limite de crédit (crédit Lombard) au montant de kCHF 1'500 (année précédente kCHF 1'500). Toutes les valeurs et tous les avoirs auprès de la Banque cantonale bernoise, notamment le dépôt de titres 80.855.361.0.38, servent comme sécurité, conformément à l'acte de nantissement du 10 décembre 2013. La valeur de ces titres au 31.12.2024 est de kCHF 16'067 (année précédente kCHF 14'672).

Contrats de bail de longue durée

Les contrats de bail à long terme suivants existants au 31 décembre 2024:

Locaux loués	Durée contractuelle	Loyer annuel
Bern, Könizstrasse 23	28.02.2031	338
Bern, Federweg 22+24 (groupes créatifs)	31.12.2027	18
Fribourg, Rue Georges-Jordil 2	31.03.2029	59
Lausanne, Rte de Genève 88-88bis	01.04.2027	93
Luzern, Maihofstrasse 95c	31.01.2031	107
Sion, Rue de Pré-Fleuri 6	31.05.2033	64
Zürich, Ausstellungsstrasse 36	31.01.2030	125

Engagements de leasing

Au 31.12.2024, il n'y a plus d'engagement de leasing pour les installations informatiques (année précédente kCHF 3).

Prévoyance en faveur du personnel

Les employés de la fsa sont assurés contre les conséquences économiques du décès et de l'invalidité auprès de la Fondation de prévoyance Previs. Les employés d'Accesstech SA sont assurés auprès de la Fondation Swiss Life à Zurich. Il s'agit de fondations collectives auxquelles les employeurs et les employés versent des cotisations conformément au règlement de prévoyance du personnel. Il existe une dette de kCHF 1 envers les institutions de prévoyance (année précédente kCHF 100).

Événements ultérieurs à la date du bilan

Aucun événement notable ultérieur à la date de clôture de l'exercice susceptible d'avoir une incidence sur les comptes annuels 2024 n'est à signaler.

Les comptes annuels consolidés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégués le 14 juin 2025.



VON GRAFFENRIED TREUHAND

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Berne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024 le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et le tableau de variation du capital consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du comité fédératif relatives aux comptes consolidés

Le comité fédératif est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le comité fédératif est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité fédératif.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Berne, le 12 avril 2025 (0/0/1) sct/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Toni Schlegel
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe aux comptes)



Ensemble,
on voit mieux

Ce code QR vous mène à la version
en ligne au format PDF:



**Votre don en
bonnes mains.**

Éditeur

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants fsa

Rédaction

Rahel Escher

Secrétariat romand

Rue de Genève 88b

1004 Lausanne

021 651 60 60

secretariat.romand@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Secrétariat général

Könizstrasse 23 / case postale

3001 Berne

031 390 88 00

info@sbv-fsa.ch

sbv-fsa.ch

Ensemble, on voit mieux

Mise en page

Ediprim SA, Bienne

Parution

Français et allemand